

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24175</p>
---	--	---

SEANCE du : 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON	Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAudeau	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

Secrétaire de séance : Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yvan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Acquisition d'une bande supplémentaire Rue de la Providence : complément à la délibération du 12 février 2024

Arnaud PRINTEMPS présente le dossier.

Par délibération en date du 12/02/2024, le Conseil Municipal avait acté d'échanger des terrains avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 028 AR0031 afin d'améliorer le carrefour de la croix verte.

Un bornage a donc eu lieu, en présence des propriétaires, et il a été constaté qu'il serait souhaitable que la commune acquiert une bande supplémentaire le long de la RD 35 afin d'assurer la continuité piétonne et la sécuriser en éloignant les piétons de la chaussée.

Les propriétaires ont donné leur accord pour cette bande supplémentaire sans modification des conditions indiquées dans la délibération du 12/02/2024.

Vu l'avis de France Domaine en date du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACQUERIR** une bande supplémentaire, sans modification des conditions indiquées dans la délibération du 12/02/24 et d'environ 90 m²
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

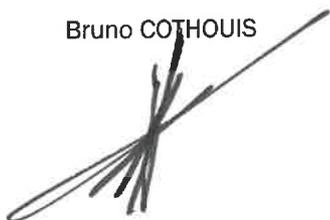
Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_175-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHOUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241017-DG_DEL_2024_175-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024